

Mercredi 17 Octobre 2018 - n°191

**Finances** - Taxe d'habitation : Villes de France dénonce le hashtag #BalanceTonMaire

**Institutions** - Remaniement : grand ministère de la Cohésion des Territoires

**Numérique** - Observatoire Open Data France : du chemin à parcourir !

**Numérique** - Lancement du site Paroles d'Élus

**Urbanisme** - S'inscrire à la formation « Aménagement et risque inondation » du 6 novembre

**International** - Présentation au public du rapport Brunetière sur les indicateurs français du développement durable

**Economie** - Agenda

## FINANCES



### Taxe d'habitation : Villes de France dénonce le hashtag #BalanceTonMaire

Le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin, a rendu public la semaine dernière la liste permettant d'identifier les maires qui avaient augmenté leur taxe d'habitation cette année, l'AMF a dénoncé une campagne de « dénigrement irresponsable » des maires sur les réseaux sociaux.

Villes de France a tenu à réagir : « *Quand on connaît l'investissement des Maires pour leurs territoires, l'énergie qu'ils mettent au service de leurs missions, le hashtag #BalanceTonMaire est aussi irrespectueux que méprisant !* »

Au-delà de cette polémique, des problèmes nombreux et complexes vont se poser avec le remplacement de la taxe d'habitation. C'est d'ailleurs à ce sujet, que Villes de France va rencontrer, le secrétaire d'Etat, Olivier Dussopt, lors d'une rencontre prévue le 23 octobre prochain. Ce sujet d'importance sera également à l'ordre du jour de l'audition que nous aurons avec le Premier ministre dans les semaines à venir.

Une occasion de rappeler le scénario défendu par Villes de France, qui a le mérite de la clarté, c'est-à-dire le transfert du foncier bâti départemental au bloc local (communes et EPCI), et le transfert d'une part d'impôt national. Nous proposons que cet impôt national soit de la TVA qui est une ressource fiscale dynamique. Nous demandons de la lisibilité et de la stabilité, et que les règles cessent d'évoluer à chaque loi de finances.

## INSTITUTIONS



### Remaniement : grand ministère de la Cohésion des Territoires

Le remaniement intervenu ce mardi 16 octobre laisse la place à une équipe gouvernementale composée de 34 membres, dont 21 ministres et un seul ministre d'État, François de Rugy, qui se retrouve ainsi numéro deux. « *Une équipe gouvernementale renouvelée, dynamique, dotée d'un second souffle* », mais dont le « *mandat politique reste le même* » et « *va inscrire son action*

*dans la continuité (...) du calendrier des réformes pour les mois à venir* », a-t-on indiqué du côté de l'Élysée.

Parmi les sortants, Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires, Françoise Nyssen, ministre de la Culture, Stéphan Travert, ministre de l'Agriculture, Delphine Geny-Stephann, secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie, et Gérard Collomb, ministre de l'Intérieur, qui était démissionnaire depuis quinze jours.

Chargé auparavant des relations avec le Parlement, Christophe Castaner, devient ministre de l'Intérieur, avec à ses côtés le DGSI, un ancien préfet de police, Laurent Nunez, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Intérieur.

De ces premières annonces, les collectivités retiendront surtout la nomination de Jacqueline Gourault à la tête d'un ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, au périmètre élargi. Jacqueline Gourault sera secondée de deux Ministre délégués : Sébastien Lecornu, anciennement à l'Écologie, pour les collectivités territoriales, tandis que Julien Denormandie devient officiellement chargé de la ville et du logement. Les collectivités, le logement, la politique de la ville et l'aménagement du territoire dépendent donc d'un même ministère. La DGCL, habituellement dépendante de l'Intérieur y être rattachée.

## NUMÉRIQUE



### Observatoire Open Data France : du chemin à parcourir !

Depuis le 7 octobre, avec l'entrée en vigueur d'obligations de la loi Lemaire, les collectivités de plus de 3 500 habitants ou comptant au moins 50 agents doivent respecter le principe « *d'open data par défaut* ». Le 10 octobre, était présenté l'observatoire Open Data France, soutenu par la Banque des Territoires, qui constate que seul 7,6% des 4 510 collectivités concernées ont publié des données et parmi celles-ci plus d'un tiers a ouvert moins de trois jeux de données en ligne. L'ouverture des données répond aussi à un enjeu de transparence et de développement économique avec des réutilisations utiles notamment dans les domaines de l'énergie et des transports. Aucune sanction n'est prévue par la loi Lemaire, toutefois les citoyens peuvent assigner une autorité publique ne satisfaisant pas à l'ouverture des données.

#### Dispositifs d'accompagnement des collectivités

Le gouvernement avait mis en place différents dispositifs dont le programme Datalocale ou encore le tour de France de l'open data mais les avancées sont donc restées faibles. L'association Open Data France souhaite rendre visibles les usages des données publiques pour renforcer la dynamique. Ainsi, l'eurorégion Aquitaine-Euskad a pu créer un calculateur d'itinéraire multimodal transfrontalier en s'appuyant sur les données des collectivités françaises et espagnoles. Un projet est en outre mené par l'association avec la Fondation internet nouvelle génération (Fing). Intitulé « *open data impact* », il vise à mesurer les retombées de l'ouverture des données. Il est recommandé aux collectivités de mettre en place des plateformes open data territoriales mutualisées car cela impulse une dynamique et contribue à réduire les coûts.

#### Une opportunité via le plan Action Cœur de Ville

200 communes et 125 intercommunalités s'inscrivent dans la démarche. Pour les « *villes médianes* » (20 000-50 000), 9,6% ont ouvert leurs données. Les projets « *Cœur de ville* » pourraient accélérer l'ouverture des données dans les villes de taille moyenne comme l'a souligné Cédric Verpeaux, responsable des programmes d'investissement innovants et territoriaux à la Banque des Territoires, car la donnée permet de repenser la revitalisation du commerce et l'attractivité des cœurs de ville.

#### Un site de suivi des évolutions et réutilisations

L'observatoire de l'open data se traduit notamment par une carte interactive montrant les collectivités engagées et les portails utilisés. Le site recense également les réutilisations et classe les retours d'expérience par dossiers thématiques.

[Présentation des résultats](#)

[Voir l'observatoire](#)

## NUMÉRIQUE



### Lancement du site Paroles d'Élus

Le nouveau site de Paroles d'Élus a été lancé par Orange et ses partenaires dont *Villes de France*. Le site d'actualités à destination des territoires et du numérique évolue pour proposer une meilleure expérience utilisateur, de nouveaux formats, et une nouvelle identité graphique. Depuis quatorze ans, il fait la promotion de l'usage du numérique dans les territoires, il est devenu un véritable portail d'informations éditorial, de qualité, reconnu par les différents acteurs du terrain.

La nouvelle version de [parolesdelus.com](http://parolesdelus.com) a été conçue pour être plus ergonomique et plus agréable à lire. Afin de faciliter les recherches, des entrées par thématique ou géographique ont été ajoutées. Le contenu est aussi enrichi, avec davantage de vidéos, des formats plus adaptés pour traiter des sujets d'actualités, mais aussi aborder de manière approfondie des initiatives portées par les territoires. Paroles d'élus sera également plus proche de ce qui se passe dans les territoires grâce à une présence accrue sur le terrain auprès des collectivités.

## URBANISME



### S'inscrire à la formation « Aménagement et risque inondation » du 6 novembre

En sa qualité d'organisme de formation professionnelle, le CEPRI (Centre européen de prévention du risque d'inondation), dont est membre *Villes de France* depuis 2017, organise pour le compte de ses adhérents et de tous les organismes publics intéressés, des formations adaptées. Cette offre de formations professionnelles sur des thèmes liés à la gestion du risque inondation s'inscrit dans un cadre, visant à répondre aux besoins des acteurs des territoires. Particulièrement d'actualité, la prochaine formation aura lieu le 6 novembre 2018 de 9h30 à 17h00 à Paris sur le thème suivant : « *L'aménagement et le risque inondation - Intégration du risque inondation dans les opérations d'aménagement et l'urbanisme opérationnel* ». Cette formation vise à apporter des réponses opérationnelles en illustrant la mise en œuvre de ces principes avec de nombreux exemples issus des travaux du CEPRI et de l'expérience d'acteurs impliqués dans des opérations d'aménagement en zone inondable.

Sur ce sujet, notons aussi la publication cette semaine par le CEPRI des actes de son colloque du 3 juillet dernier à la Maison de la Chimie à Paris sur un thème proche de cette formation proposée : « *La mutation des villes et des territoires, un mouvement nécessaire vers des actions de réduction de la vulnérabilité* » (27 pages).

#### Programme de cette formation

Pour vous inscrire, contactez le CEPRI par courriel ([\[email protected\]](mailto:cepri@cepri.fr)) ou par téléphone au 02 38 21 15 22.

## INTERNATIONAL



### Présentation au public du rapport Brunetière sur les indicateurs français du développement durable

Le Conseil national de l'information statistique (CNIS) a organisé au ministère de l'Économie et des Finances le lundi 15 octobre une présentation du rapport dédié aux Objectifs de développement durable présidé par Jean-René Brunetière, Ingénieur général des Ponts et Chaussées. L'association *Villes de France*, disposant du statut consultatif spécial auprès du Conseil Économique et Social des Nations Unies (ECOSOC), avait été conviée à ces réunions de travail françaises en 2018, notamment à la suite de sa participation au « *Forum régional pour le développement durable* » le 25 avril 2017 au Palais des Nations à Genève (voir Ondes Urbaines n°129)

#### Ce sera la grille d'évaluation de la France en matière de développement durable

L'ONU a adopté 17 Objectifs de développement durable (ODD) pour la période 2015-2030, déclinés en 169 cibles. 232 indicateurs mondiaux sont adossés à ces cibles pour assurer un suivi de l'engagement international envers les ODD. Une résolution de l'ONU encourage les pays à s'approprier ce jeu d'indicateurs et à l'adapter pour permettre un suivi national qui tienne compte des enjeux et priorités propres à chaque pays. La France a engagé ce travail en 2017 au sein du Conseil national de l'information statistique (CNIS), dont est membre *Villes de France*. En effet, les collectivités territoriales sont placées au cœur de la nouvelle réflexion sur les exigences relevant des Objectifs de développement durable dans un contexte de création d'outils nouveaux visant à remplacer par une nouvelle formule les anciens Agendas 21 locaux.

#### L'apport du groupe de travail : une boîte à outil statistique de référence

Le rapport du groupe de travail présidé par Jean-René Brunetière propose ainsi une liste de 98 indicateurs jugés « *pertinents et robustes pour respecter les engagements de développement durable de la France* ». La réunion du lundi 15 octobre 2018 a été l'occasion de présenter ce rapport à un large public et d'échanger autour de différentes problématiques en lien avec les objectifs de développement durable définis par l'Organisation des Nations unies. Le rapport privilégie les indicateurs de résultats, et s'efforce, dans la mesure du possible, de sélectionner les indicateurs comparables entre pays européens. Ces indicateurs sont suffisamment pérennes et robustes pour être utilisés jusqu'en 2030 environ.

#### Finalité de la démarche : la recherche du débat public autour des données

Le rapport présente également l'ensemble des résultats chiffrés des indicateurs. Lorsque les données existantes ne permettaient pas de décrire convenablement l'objectif participant à la stratégie de développement durable, le groupe de travail suggère les voies d'amélioration possibles. Il indique aussi clairement le bon usage et les limites à l'interprétation des indicateurs existants. Pour assurer la meilleure prise en compte possible des objectifs de

développement durable, le groupe de travail formule également des recommandations pour assurer une bonne visibilité au tableau de bord et faciliter sa compréhension par le public. La réunion de ces réflexions collectives, en particulier avec les experts du CEREMA, devrait constituer un outil important dans l'élaboration de la «feuille de route» française pour les objectifs de développement durable.

Les 98 indicateurs sont publiés sur le site de l'[INSEE](#) et le rapport Brunetière est disponible sous ce [lien](#)

## ECONOMIE

### Agenda

- **23 octobre 2018** - Paris - Commission Finances de *Villes de France*
- **24 octobre 2018** - Paris - Commission Politique de la ville et cohésion sociale France urbaine, AMF, Ville & Banlieue, *Villes de France*
- **24 au 26 octobre 2018** - Barcelone - Déplacement d'une délégation de la Commission Europe à Barcelone
- **13 novembre 2018** - Paris - Séminaire *Villes de France* - CGET - Atout France " *Quel tourisme dans les villes moyennes ?* "  
Programme - Inscriptions : [\[email protected\]](#)
- **13 novembre 2018** - Paris - Laboratoire de *Villes de France* sur la Politique de la Ville
- **19 novembre 2018** - Paris - Réunion du réseau des Directeurs de cabinet
- **12 décembre 2018** - Paris - Rendez-vous de l'intelligence locale consacré à la Smart City suivi des 30 ans de *Villes de France*
- **13 et 14 juin 2019** - Albi - Congrès de *Villes de France*